

'New Deal Mobile'

Dispositif d'uniformisation de la couverture de l'internet mobile via 4G à l'échelle de l'Hexagone

(lancé en 2018 par le gouvernement et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des postes et de la distribution de la Presse)

CONSULTATION CITOYENNE

Habitantes et habitants de Venterol,

En 2021, la commune a candidaté au dispositif. Une pré-étude radio a été réalisée, mettant en évidence des zones mal ou non couvertes sur Urtis et le Blanchet/Village. On nous propose donc l'implantation d'une ou deux antennes (aux frais des opérateurs).

Avant de donner son aval pour le démarrage de l'étude, la municipalité souhaite consulter ses habitants sur l'opportunité de l'implantation de ces antennes sur la commune (4 opérateurs en simultané : Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR).

Votre avis est important, faites-nous en part avant le **20 septembre 2021** :

Concernant l'étude préalable à l'implantation d'antennes 4G (1 ou 2) sur la commune, **je suis** :

pour

contre

sans avis

Prénom NOM, signature :

Si cette première consultation est positive, une seconde consultation, déterminante, se fera après l'étude préalable, dans les 2 ans, en fonction des sites d'implantations proposés par le fournisseur.

Détails :

Le premier volet du dispositif a eu pour objectif de couvrir 2 000 **zones blanches**, à savoir les zones les plus habitées où aucun opérateur ne dispose d'une bonne couverture. A cette fin, les opérateurs ont fait des propositions dans un atlas mis en œuvre par leur soin.

Le second volet, auquel a voulu se greffer la commune de Venterol, a pour objectif la couverture de 3 000 autres **zones grises** issues des propositions des élus locaux. Cela concerne tout type de lieu (ex : zones habitées, lieux touristiques, zone de montagne, etc.).

Le conseil municipal donnera son accord à Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence pour inscrire la commune de Venterol dans le programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile en fonction de vos réponses.

Dans un deuxième temps, le conseil travaillera en partenariat avec les bureaux d'études afin de déterminer le ou les meilleurs lieux d'implantation selon les propositions des opérateurs (distance des habitations, incorporation dans le paysage, etc.) et consultera à nouveau la population avec les paramètres retenus.

Merci, l'équipe municipale

05130  Venterol

Mairie, 61 ch. des Barnoux
Le Village, 05130 VENTEROL
04 92 54 12 12 – mairie@venterol-04.fr